



La hiérarchie des normes

L'élaboration du PLUi doit prendre en compte les différentes strates

Les objectifs nationaux
ENCADRENT

Socle législatif et réglementaire

Lois : Littoral (1986), SRU (Solidarité et de Renouveau Urbain de 2000), lois dites Grenelle (portant Engagement National pour l'Environnement de 2007 et 2010), Loi ALUR (Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové de 2014), Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique de 2018), Loi Climat et Résilience (21 août 2021)
Code de l'Urbanisme et de l'Environnement

Document à l'échelle régionale

SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique), SRC (Schéma Régional des Carrières), PNR (Parc Naturel Régional)

SCoT du Pays du Cotentin

(Regroupant la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin)

Étude sur le recul du trait de côte, PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), PDC (Plan de Déplacements du Cotentin), Plan de paysage, PLH (Programme Local de l'Habitat), RLPI (Règlement Local de Publicité intercommunal), SMVM (Schéma de Mise en Valeur de la Mer)

PLUi (Plan Local d'Urbanisme infracommunautaire)

Autorisations d'urbanisme

Certificat d'Urbanisme d'information ou opérationnel (CU), Déclaration Préalable (DP), Permis d'Aménager (PA), Permis de Construire (PC), Permis de Démolir (PD)

Les objectifs
du Pays du Cotentin
ORIENTENT

Le PLUi
REGLEMENTE
à la parcelle

Rapport de compatibilité
Impose qu'un document de rang inférieur ne fasse pas obstacle aux règles édictées dans des documents de rang supérieur.

Rapport de conformité
Exprime une similitude, une ressemblance entre les objets des normes inférieures et supérieures.

Le PLUi
Doit être compatible aux documents qui lui sont supérieurs dans la hiérarchie des normes.

Les Autorisations d'urbanisme
Doivent être conformes aux règles d'affectation et d'utilisation du sol des différentes zones du PLUi.